



Barbet



Lagotto



Cao de
agua



Perro de
agua



Wetterhoun



American
Water
Spaniel

MONTLUCON (03) – France

Samedi 20 Mars 2010



12^{ème} NATIONALE D'ELEVAGE

Juge : Dominique CORNET-GOUGON

Renseignements : Nathalie HEGER au 02 37 26 46 13

Feuille d'inscription – Photocopie possible – Clôture le 05/03/2010

DEJEUNER : A l'heure du déjeuner nous nous réunirons autour d'un pot de l'amitié . Afin que ce moment soit plus convivial , nous vous invitons à apporter des spécialités régionales que nous dégusterons ensemble .

Société Canine du Bourbonnais

Dimanche 21 mars : Exposition internationale de Montluçon

Spéciale de races jugée par Jean-Paul KERIHUEL

Feuille d'engagement disponible sur CEDIA

Pour les exposants inscrits à la Nationale d'Elevage, la Société Canine du Bourbonnais offre une possibilité de 25% de réduction sur les frais d'engagement à la Spéciale du dimanche 21 mars.

Les engagements seront à faire directement près de la Société Canine du Bourbonnais

Les babies inscrits à la Nationale d'Elevage (qui ne peuvent participer à l'exposition du dimanche en raison de leur âge) pourront entrer dans l'enceinte de l'exposition avec un laissez passer qui sera remis le samedi.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

HORAIRES DE L'EXPOSITION : De 9h30 à 16h00 .

AFFICHAGE : Les exposants sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur x 35cm de largeur : le nom , l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage , les principales récompenses obtenues par l'élevage , l'annonce de portées à vendre . L'introduction de chiots dans l'exposition est rigoureusement interdite . Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition .

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures , indépendantes de la volonté des organisateurs , les droits d'engagement ne seront pas remboursés , attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés .

ENGAGES : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant .

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements .
- b) les engagements ` au poteau ` le jour de l'exposition ; seuls les lots d'élevage , la classe élevage , les couples et paires seront autorisés .
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition .

Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle , il est perçu un droit d'engagement .

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à l'association , même si l'exposant ne peut présenter son chien .

SERVICE VETERINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation , le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau , des chiens aveugles ou estropiés , des chiens monorchides , cryptorchides ou atteints de malformations , des chiennes visiblement pleines , en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ainsi que des chiens dangereux .

La décision du Service Vétérinaire est sans appel !

PARTICIPATION AUX FRAIS : Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement .

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement , à l'exception de celles concernant les jugements , attendu que ceux-là sont sans appel , devront être formulées par écrit dans l'heure des événements qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 Euros qui restera acquise au Club du Barbet , Lagotto et Autres Chiens d'Eau si , après examen , elles sont reconnues sans fondement .

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres du comité du Club du Barbet , Lagotto et Autres Chiens d'Eau dans le cadre général des textes de la SCC .

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine , avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité
- d) ceux qui , par leur langage , leurs écrits , leurs actes , nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société Centrale Canine
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre .

DANS QUELLE CLASSE ENGAGER VOTRE CHIEN

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois . Classe donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et travail .

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens âgés de 15 mois et plus . Classe donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et travail .

CLASSE TRAVAIL : Pour les Barbets âgés de 15 mois et plus titulaires du BTE . Classe donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et intermédiaire .

CLASSE CHAMPION : Réservee exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) , âgés d'au moins 15 mois . Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS .

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de plus de 9 mois et de moins de 18 mois . Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS .

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de plus de 6 mois et de moins de 9 mois . Cette classe ne donne pas le droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien .

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de plus de 3 mois à moins de 6 mois . Cette classe ne donne pas le droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien .

CLASSE VETERAN : Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans . Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS .

Sont considérées comme classes individuelles , les classes : intermédiaire , ouverte , travail , champion , puppy , baby et vétérans .

Autres classes devant être constituées sur place :

ELEVAGE : Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété , sans distinction de sexe , déjà engagés dans une classe individuelle , nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents .

LOT D'ELEVAGE : Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de minimum 3 et maximum 5 de ses descendants directs au 1^{er} degré .

PAIRE : Pour 2 chiens de même race et variété , de même sexe , déjà engagés dans une classe individuelle , appartenant au même propriétaire .

COUPLE : Pour 2 chiens de même race et variété , de sexes différents , déjà engagés dans une classe individuelle , appartenant au même propriétaire .

Très important : Se munir du carnet de santé , de la carte d'identification et du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger .

12^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Jugement à partir de 9 heures 30

La clôture irrévocable et définitive des engagements est fixée au 03 Mars 2010

Feuille d'engagement

Attention une feuille par chien – un chien par feuille (Faites des photocopies)

.....

Nom du chien – Dog's name :

Race – Breed : Sexe – Sex : Né(e) – DOB :

Pour les CAO de Agua : poil bouclé (curly) - poil ondulé (wavy)

N° du livre des origines – Registration number : Identification – Tattoo or Chip :

Père – Sire :

Mère – Dam :

Producteur – Breeder :

Propriétaire – Owner :

Adresse - Address :

Code Postal – Zip code : Ville – City : Pays - Country :

Téléphone - Phone : E-mail :

Fait à : le :

Lu & approuvé, signature du propriétaire :

Participation aux frais d'organisation

Classes dans lesquelles le chien peut-être engagé (Un chien ne peut être engagé que dans une seule classe)	Somme à payer	TARIFS		Tarif réduit pour membre
		Fees		
Intermédiaire – Intermediate (15 à 24 mois)		1 ^{er} chien (catalogue compris)	29 Euros	24 Euros
Ouverte – Open (âge minim 15 mois)		2 ^{ème} chien	23 Euros	18 Euros
Travail – Working (Barbets ayant le BTE)		3 ^{ème} et 4 ^{ème} chien	21 Euros	16 Euros
Champion (âge minimum 15 mois) Joindre justificatif		A partir du 5 ^{ème} chien		Gratuit
Jeune – Junior (9 à 18 mois)		Puppy , Baby et vétérân	17 Euros	12 Euros
Puppy (6 à 9 mois)		Paire ou couple	17 Euros	12 Euros
Baby (3 à 6 mois)		Elevage		Gratuit
Vétéran (à partir de 8 ans)		Lot d'Elevage		Gratuit
Total des engagements		TAN Eau / TAN Truffe		Gratuit
<u>Inscriptions à faire sur place</u>				
Lot d'Elevage – Progeny group (sujet mâle ou femelle avec minimum 3 et maximum 5 de ses descendants directs)				
Elevage – Breeder group (3 chiens minimum et 5 maximum nés chez le même éleveur)				
Couple avec :				
Paire avec :		TAN Truffe		Oui - Yes Non - No

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Club du Barbet, Lagotto et Autres Chiens d'Eau

(Les exposants étrangers paieront sur place en Euros- Foreigners will pay at the show)

Les engagements accompagnés de leur règlement sont à envoyer à – Entries must be sent to :

Nathalie HEGER

17 rue aux Juifs

28630 MIGNIERES

Tel : 02 37 26 46 13 pour tout renseignement

E-mail : lesblesdorchartrains@wanadoo.fr

HEBERGEMENT :

KYRIAD HÔTEL – Quai Louis Blanc – 03100 Montluçon Tel : 04 70 03 74 29

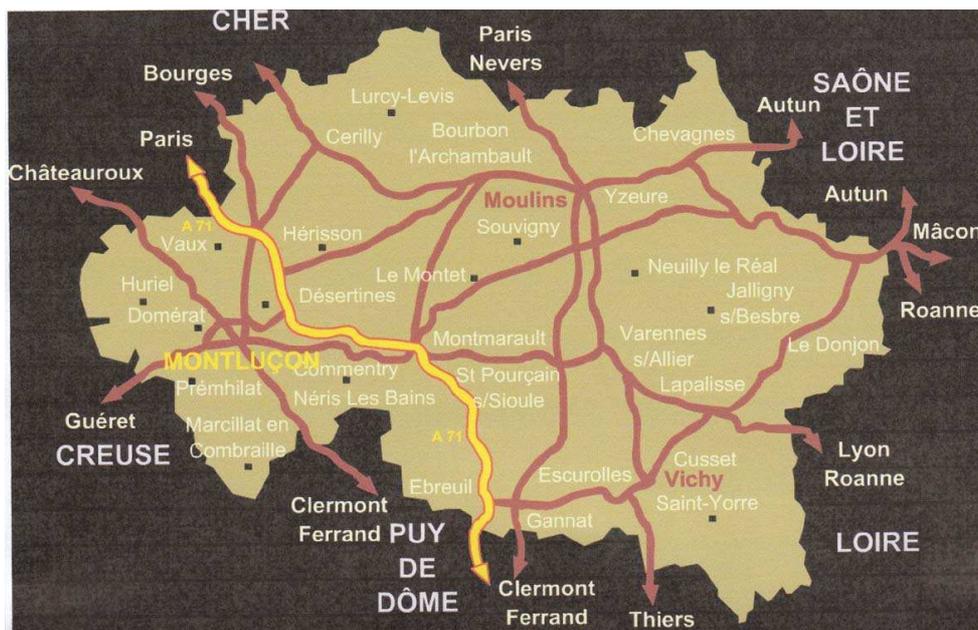
HÔTEL MARMOTTE - Quai Ledru-Rollin - 03100 Montluçon - tél. 04 70 03 75 74

HÔTEL CAMPANILE – ZA Au Pont des Nautes RN144 – 03410 St Victor Tel : 04 70 28 48 48

HÔTEL PREMIERE CLASSE – ZA Au Pont des Nautes RN144 – 03410 St Victor Tel : 04 70 28 87 98

HOTEL IBIS : Quai Favières 03100 Montluçon Tel : 04 70 28 48 42

Plan d'accès :



DEJEUNER :

A l'heure du déjeuner nous nous réunirons autour d'un pot de l'amitié . Afin que ce moment soit plus convivial , nous vous invitons à apporter des spécialités régionales que nous dégusterons ensemble .



PRO PLAN®

LE NOURRIR ET LE PROTÉGER